

L'assurance aquacole à l'UAP

Bouton V.

Aspects économiques de la production aquacole

Zaragoza : CIHEAM

Cahiers Options Méditerranéennes; n. 14

1995

pages 229-232

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=96605664>

To cite this article / Pour citer cet article

Bouton V. *L'assurance aquacole à l'UAP. Aspects économiques de la production aquacole*. Zaragoza : CIHEAM, 1995. p. 229-232 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 14)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'assurance aquacole à l'UAP

V. BOUTON
UNION DES ASSURANCES DE PARIS
DEPARTEMENT TECHNIQUE
PARIS
FRANCE

RESUME - L'Union des Assurances de Paris intervient dans le domaine de l'assurance de la mortalité des poissons depuis 1989. Avec l'expérience que nous avons acquise dans ce domaine, nous avons évolué vers un contrat proposant des conditions de garanties adaptées aux risques et une approche technique de la souscription.

Mots-clés : Assurance, aquaculture, risque, garantie.

SUMMARY - Union de Assurances de Paris works on fish insurance since 1989. The experience we have led us to develop a policy which affords adapted covers and a technical underwriting approach.

Key words: Insurance, aquaculture, risk, cover.

1. Approche de l'assurance Mortalité

Historique

L'UAP s'intéresse à l'assurance de la mortalité des poissons depuis 1989 et nous avons maintenu notre position sur ce marché, en dépit d'un sinistre très important, connu de l'ensemble de la profession : AST en 1991, le coût a été de près de 40 millions de francs.

Ce sinistre a démontré deux choses :

- le caractère indispensable de l'assurance pour la viabilité d'une exploitation
- la volonté de l'UAP de rester sur ce marché.

Depuis, nous avons fait évoluer notre produit d'assurance et notre approche, qui concilie assurés et assureur. Nous proposons par exemple une garantie maladies.

rôle de l'assurance : maintien de l'activité

Notre rôle principal est d'indemniser un exploitant qui a subi un sinistre, de façon telle qu'il puisse reprendre son activité le plus rapidement possible.

Le cas d'AST en est une bonne illustration, en effet, le règlement est intervenu très rapidement, ce qui a permis le redémarrage de l'exploitation.

garanties financières

Régulièrement, nous sommes saisis par les exploitants qui, sous la pression de leur établissement financier, souhaitent une garantie mortalité. Il est évident qu'avant la réalisation d'un projet, les comptes prévisionnels doivent intégrer un budget assurances.

cohérence de la souscription

La souscription de ces dossiers mortalité est centralisée à Paris. Nous étudions tous les dossiers présentés par les agents ou les courtiers. Ainsi, les conditions que nous proposerons seront identiques si le dossier nous est proposé par deux intermédiaires différents.

connaissance du risque : tarif adapté

Afin de proposer des garanties et un tarif adapté, nous devons connaître le risque. Nous analysons donc les caractéristiques du site à assurer, en faisant des propositions de prévention si nécessaire, sans lesquelles le tarif serait trop élevé.

exemples de points analysés : dimensionnement des cages, nature des ancrages, chargement au m³, installations électriques, présence d'alarmes...

démarche d'analyse de risque

- 1 - envoi d'un questionnaire détaillé (nature de l'élevage, caractéristiques du site, environnement, garanties souhaitées...)
- 2 - Après analyse des données du questionnaire, nous établissons une première proposition, avec garanties et tarif
- 3 - Si ces conditions sont acceptées, nous missionnons un expert
- 4 - D'après les conclusions de l'expert, nous faisons une proposition définitive

2. Le contrat mortalité de l'UAP

Les garanties

Le contrat que nous avons mis en place couvre une grande partie des risques auxquels sont exposés les fermes marines ainsi que les piscicultures à terre.

Nous sommes en mesure de proposer les garanties suivantes :

- La pollution chimique
- La pollution biologique
- La prolifération végétale
- Les modifications des paramètres physico-chimiques de l'eau
- Les événements météorologiques ou géologiques exceptionnels
- Les maladies.
- Les prédateurs.
- Le blocage des circuits d'arrivée d'air, d'oxygène, d'alimentation, d'arrivée et d'évacuation d'eau, ainsi que tout arrêt accidentel des pompes, oxygénateurs, groupes électrogènes et/ou des systèmes de contrôle et d'alarme, ainsi que toute panne d'appareil.
- La rupture ou déformation des enceintes d'élevage du fait d'un tiers à l'exploitation
- Les vols dûment établis et les conséquences de tentatives de vols.
- Les actes criminels et/ou de malveillance .
- Les incendies et assimilés.
- L'intoxication alimentaire

Fonctionnement du contrat

Notre contrat est basé sur le principe d'une déclaration mensuelle ce stock. Cela présente un double avantage. En effet, la prime étant calculée en multipliant le taux de prime par le capital assuré, la prime payée sera calculée à partir du capital moyen sur l'année entière et non sur le capital maximum garanti.

Le deuxième avantage est dans le cas d'un sinistre, nous disposons alors du dernier stock connu, qui servira de base au règlement.

La valeur des poissons assurés est déterminée par l'assuré. Dans la plupart des cas, nous proposons une double valorisation : un prix par poisson, et un prix au kg, par exemple 2.50 F l'unité + 40 F du kilogramme. Cela quel que soit la taille du poisson. Cela permet de garantir à leur valeur les alevins.

Notre volonté n'est pas de couvrir le prix de vente du poisson, mais son prix de revient. En effet, nous ne couvrons pas la perte d'exploitation, qui peut faire l'objet d'un contrat spécifique.

Prix de la couverture

Sur l'ensemble de notre portefeuille, le taux de prime oscille entre 2% et 6%. Cela

en fonction des garanties, de la qualité du risque et des franchises.

Au delà d'un certain prix, la couverture n'est acceptable ni par l'assureur, car le risque est trop important, ni par l'assuré à cause du coût que cela représente.

Ces taux pratiqués en France sont tout à fait cohérents par rapport au marché international (Norvège, Ecosse, Chili par exemple).

exemple de calcul de prime :

- d'après le plan prévisionnel d'élevage, le capital moyen dans l'année à venir est de 2 MF, (le capital garanti pouvant osciller entre 1.5 et 3.5 MF),

- le taux de prime est de 3%

- nous percevrons uniquement une prime provisionnelle en fonction des estimations de capital moyen la prime sera calculée ainsi : $2\,500\,000 \times 3\% = 75\,000$

- prime provisionnelle : $80\% \times 75\,000 = 60\,000$ (hors catastrophes naturelles de 9%)

- en fin d'année, nous établissons le capital moyen assuré et nous calculons une prime de régularisation : par exemple si le capital moyen a été de 2 800 000 , le calcul de la prime de régularisation sera : $2\,800\,000 \times 3\% - 60\,000 = 24\,000$

- nous aurons donc garanti jusqu'à 3.5 MF, en faisant payer la prime sur le capital moyen réellement présent dans l'année.

Politique de franchise

Notre rôle n'est pas de couvrir les petits sinistres, que les exploitants peuvent financièrement supporter. De plus, le fonctionnement normal d'une exploitation implique une mortalité naturelle.

C'est pourquoi nous proposons systématiquement une franchise d'au moins 10% des capitaux présents au moment du sinistre. Si nous devions baisser ce taux de franchise, le coût de la garantie serait bien évidemment plus important.

En revanche, si le client estime pouvoir supporter une franchise plus importante, il est bien évident que le taux de prime baisserait.

Malgré un marché sur lequel nos résultats sont déficitaires sur les 6 dernières années, nous n'avons pas remis en cause notre implication sur ce marché d'avenir.

Nous souhaitons développer ce portefeuille, en maintenant notre rigueur dans la souscription.